



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Kevin Follonier (suppl.), UDC, Marcel Bayard, PDCC, Pascal Torrent, UDC, et Anthony Lamon (suppl.), PDCC
Objet	Pourquoi solder l'hôpital de Sierre-Loèche
Date	12.06.2015
Numéro	2.0098

Afin d'assurer la qualité des soins, la sécurité des patients et l'économicité des traitements, la centralisation des compétences spécialisées et des plateaux techniques lourds est devenue une nécessité. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat a opté en décembre 2014 pour la concentration de l'activité opératoire du Centre hospitalier du Valais romand sur le site de Sion à l'horizon 2020-2025. A cette fin, ce dernier sera agrandi et doté d'un nouveau plateau technique. Cette indispensable restructuration impacte bien évidemment le district de Sierre, seul district abritant trois sites de l'Hôpital du Valais. Compte tenu du manque de lits d'EMS dans ce district, il est envisagé de transformer la Clinique Ste-Claire en EMS. Quant à l'hôpital de Sierre-Loèche, il devrait concentrer son activité sur la médecine de la personne âgée et la réadaptation gériatrique pour la région du Valais central. Avec le vieillissement de la population, les besoins augmentent dans ces domaines. Ainsi, les capacités de l'hôpital de Sierre-Loèche seront pleinement utilisées.

En septembre dernier, l'Hôpital du Valais (HVS) a informé le DSSC de la nécessité de fermer le service des urgences ainsi que les soins continus sur le site hospitalier de Sierre dès le 1^{er} octobre 2015 déjà, en raison notamment de « *la rareté des compétences médicales spécialisées, du faible volume d'activité, de l'obligation de disposer des équipes médico-soignantes pluridisciplinaires et d'un plateau technique hautement disponible.* ».

Il faut en effet savoir que le traitement des urgences exige, selon leur gravité, la présence de toutes les spécialités médicales et de salles d'opération ouvertes 24h/24. C'est la raison pour laquelle le Concept hospitalier 2004 distinguait les urgences ambulatoires ou mineures des urgences majeures ou vitales. Cette distinction est toujours appliquée aujourd'hui. Les urgences majeures sont assurées par le site de Sion, en raison de la présence des soins intensifs et de l'ouverture des salles d'opération 24h/24, alors que le site de Sierre traitait des urgences mineures. Au vu de la très faible activité nocturne et de la proximité avec Sion, le service d'urgences de Sierre a été fermé la nuit depuis mars 2014.

Le 1^{er} octobre dernier, sur demande de l'Hôpital du Valais, le service d'urgences de Sierre a été remplacé par une permanence médico-chirurgicale. L'Hôpital du Valais maintient ainsi sur le site de Sierre un lieu de consultation pour un besoin de santé non programmé, a priori ambulatoire. La permanence offre des consultations, généralement sans rendez-vous et durant les heures d'ouverture étendues. Parallèlement, la dotation des urgences de Sion a été renforcée.

Relevons aussi que dans l'attente de l'agrandissement de l'hôpital de Sion, le site de Sierre conserve les activités qui lui ont été attribuées par la planification hospitalière 2015 avec des prestations programmées dans les soins de base (médecine et chirurgie), dans les domaines spécialisés notamment de l'urologie, de l'orthopédie ainsi qu'en réadaptation polyvalente gériatrique. L'Hôpital du Valais prévoit également de développer l'activité ambulatoire sur Sierre, d'améliorer l'utilisation du plateau technique de l'hôpital de Sierre-Loèche et d'exploiter pleinement les 162 de lits de cet établissement.

Le DSSC a interpellé l'Hôpital du Valais au sujet de la collaboration avec les médecins de la région selon la proposition formulée dans le postulat. Dans sa réponse, l'Hôpital du Valais indique notamment qu'il souhaite « *un partenariat avec les médecins installés pour développer pour le site hospitalier de Sierre les services d'une polyclinique ambulatoire avec des centres spécialisés en médecine interne de la personne âgée, de la mémoire, de la douleur et de dialyse.* »

Afin de donner suite au postulat et suite à la récente transformation des urgences de Sierre en permanence médico-chirurgicale, le DSSC demandera à l'Hôpital du Valais et à la Société médicale du Valais d'étudier ensemble comment renforcer leur collaboration et comment optimiser l'organisation des urgences, que ce soit au niveau de la garde médicale ou du service hospitalier, pour l'ensemble de la région hospitalière du Valais central. Il s'agira notamment d'améliorer le triage des urgences et de soulager le service d'urgences de Sion.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : -

Conséquences financières : Eventuellement coût d'un mandat d'étude pour l'organisation des urgences dans le Valais central

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : -

Conséquences RPT : -

Sion, le 19 janvier 2016